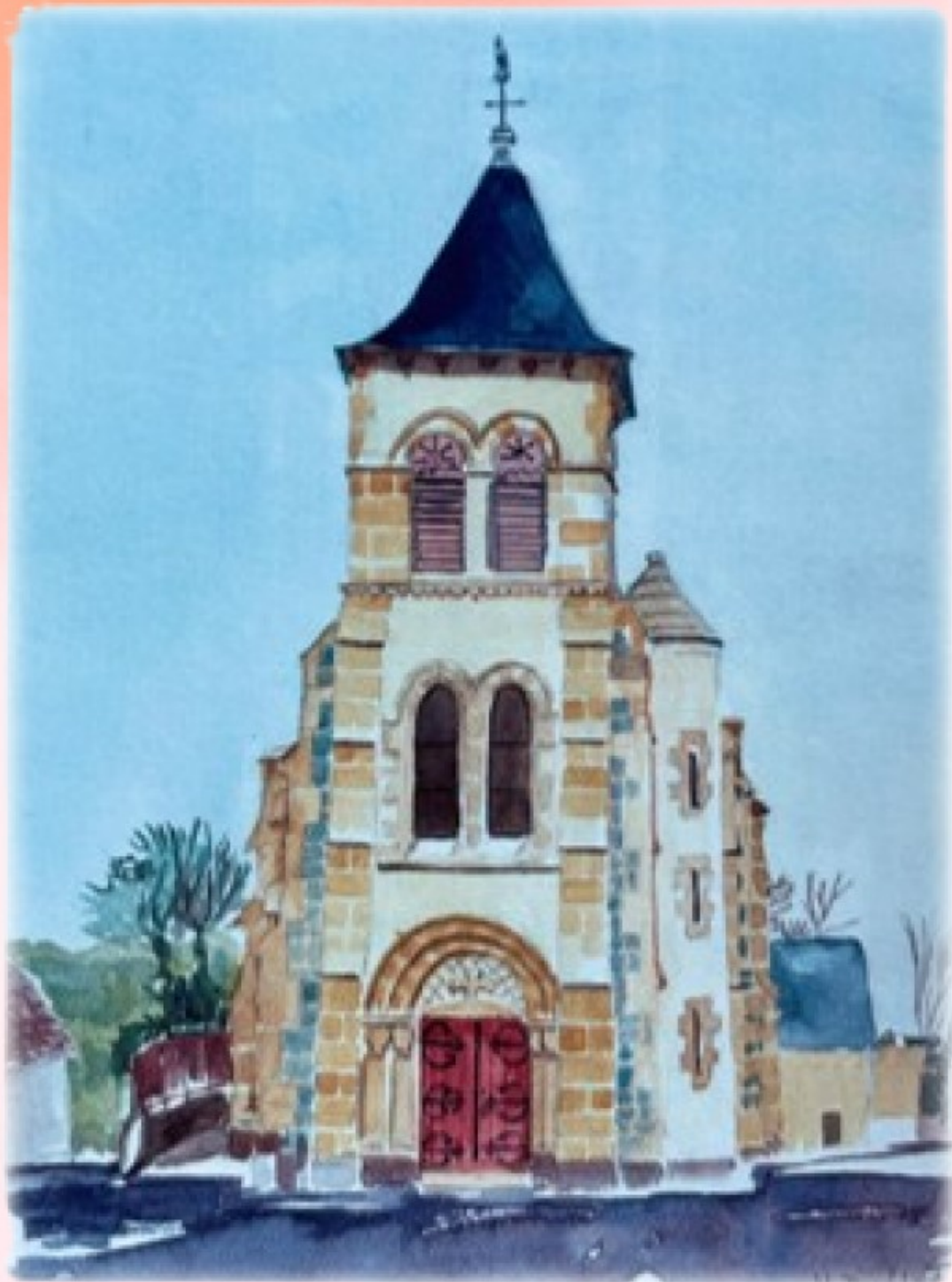


L'écho des Léodégariens

Bulletin n°24



Édition 2024-2025

EDITION N° 24

Sommaire 2024

Page 1	Le mot du Maire
Page 2	Le budget 2024
Page 3	Les investissements 2024
Page 4	Les projets 2025
Page 5	Le SIVOM
Pages 6 et 7	Cérémonie pour Chantal
Page 8	Abbé Jean-Paul CHANTELOT
Page 9	Cimetière
Page 10	Cérémonie des vœux 2024
Page 11	La Tendresse
Pages 12 et 13	Le PLUI
Pages 14 à 16	Octobre rose
Page 17	Hommage à Gilles MARTINANT
Pages 18 à 23	L'Amicale des donneurs de sang
Pages 24 à 25	La vie de notre école
Page 26	Le repas des aînés
Page 27	Le SIVOS
Page 28	Val libre culture et patrimoine
Page 29	Association du RPI
Pages 30 à 31	Centre social La Farandole
Page 32	Vouzance et Loire
Page 33	Les nouveaux habitants
Page 34	Le concours des potagers
Page 35	Les maisons fleuries
Page 45	Terrain de tennis et montgolfière
Pages 36 à 37	SICTOM SUD ALLIER
Page 38	Les décisions en 1924
Page 39	D'un siècle à l'autre 1924
Page 40	D'un siècle à l'autre 2024
Page 41 à 44	Infos diverses
Page 45	Mémo utile

La commission du bulletin

Le conseil municipal

Avec la participation de Nelly et Andréa

Reprographie : Centre-COM de Paray-le-Monial

Directeur de publication : Michel RAJAUD

Rédacteurs : La commission bulletin

Crédits photos : Marielle ARNOUX et diverses sources

Création : Décembre 2024

Chères Léodégariennes, chers Léodégariens,

L'année 2024 aura été une année de transition, de façon à regonfler un peu les finances communales. En effet, les dépenses de fonctionnement ne cessent de croître, et sont difficilement compensées par les recettes de fonctionnement, qui, elles diminuent d'année en année.

Un peu plus loin dans le bulletin, vous trouverez les investissements de l'année 2024.

La Commune a des devoirs vis-à-vis de ses administrés, mais les administrés ont également des devoirs vis-à-vis de leurs concitoyens et de la Commune. Une chose qui m'agace fortement, et qui m'est rapportée beaucoup trop fréquemment, c'est le broyage des haies de la part des propriétaires ou locataires riverains des voiries communales... Un courrier a d'ailleurs été envoyé à chaque locataire ou propriétaire ayant des parcelles de terrain bordant des chemins ou routes de la commune pour leur rappeler leurs obligations. Si rien n'est fait, la commune se verra dans l'obligation de mandater une entreprise pour effectuer ces travaux d'élagage à leur place, et la facture leur sera transmise.

Un autre sujet important qui m'est également rapporté trop souvent : le tri sélectif et les ordures ménagères. Ce tri se dégrade au fil du temps, à mon grand regret, d'autant plus qu'il y a tout ce qu'il faut sur la commune : plusieurs points d'apport volontaire sont éparpillés sur la commune avec des containers jaunes pour les emballages, des containers verts pour le verre, et des containers à couvercles noirs pour contenir toutes les autres ordures ménagères fermées dans des sacs poubelle. De plus, un container spécifique « gros carton » est à votre disposition sur la place des Bruyères au bourg. Par ces agissements, aucune économie n'est possible et la facture s'alourdit pour tous les administrés (taxe TEOM sur votre taxe foncière).

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est également un dossier à suivre activement pour le développement de notre Commune, je vous en avais glissé quelques lignes l'année dernière. C'est un vaste programme qui va irrémédiablement pénaliser certains pour leurs futures constructions. A l'heure actuelle, la commune de Saint-Léger-sur-Vouzance est divisée en trois parties : le centre Bourg (quelques parcelles resteraient constructibles), le hameau « Les Tenons » (deux ou trois parcelles constructibles), et le hameau de « l'Impasse des Vignes » (resteraient constructibles les trois parcelles de la SCABB, la parcelle communale des Loyons rétrécie à un tiers de sa superficie, et la parcelle en-dessous du lotissement de l'Impasse des Vignes). Sur tout le reste de la Commune, aucune nouvelle construction ne sera possible ! La Communauté de Communes devra bientôt présenter aux instances une surface constructible intercommunale (constructibilité possible sur le territoire des 44 communes). Si le cumul des espaces constructibles des 44 communes est supérieur à la surface préconisée, alors il nous sera demandé de diminuer encore davantage nos surfaces constructibles.

Un petit mot pour Chantal, notre dévouée cantinière et agent d'entretien des bâtiments communaux, qui a quitté nos effectifs au printemps suite à une mise en invalidité. Une petite réception a été organisée en octobre à la mairie pour la remercier de son travail accompli pendant 22 années au service de la commune et des élèves de l'école, toujours souriante et bienveillante. Sa joie de vivre et sa bonne humeur communicative va énormément nous manquer.

Merci à tous les employés communaux pour leur engagement, leur implication et leur sérieux dans les diverses tâches qu'il (elles) ont à accomplir tout au long de l'année.

Merci également à mes adjointes et aux membres du conseil municipal pour leur implication et leur soutien dans la gestion de la commune, ainsi qu'aux travailleurs de l'ombre, ces personnes qui nous donnent de leur temps, bénévolement, suivant leurs compétences.

Vous êtes tous invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu

le vendredi 10 Janvier à 19h00

à la Salle Marcel CONTOUX

Comme le veut la tradition, je viens vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne et très heureuse année 2025.

Le Budget 2024

Recettes de fonctionnement

Excédent antérieur:	50 239,13 €
Produits des services du domaine: (Repas cantine, vente d'électricité)	13 250,00 €
Impôts et taxes: (Taxe foncière Non Bati et Bati)	113 732,00 €
Dotations, subventions, participations: (Dotation de fonctionnement, subventions départementales, compensations).	51 808,00 €
Revenus des immeubles:	13 000,00 €
Atténuation de charges:	0,00 €
Produits financiers :	1,00 €
Produits spécifiques :	20,00€
Opérations d'ordre :	0,00 €

Total recettes de fonctionnement: 242 050,25 €

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : (Entretien, eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures, assurances, poste et téléphone, achat repas cantine)	98 152,60 €
Charges de personnel :	96 700,00 €
Atténuations de produits :	700,00 €
Charges de gestion courante :	31 260,00 €
Charges financières :	2500,00 €
Charges exceptionnelles :	250,00 €
Dotations aux amortissements :	100,00 €
Virt section d'investissement:	12 387,65 €

Total dépenses de fonctionnement: 242 050,25 €

Dépenses d'investissement

Déficit d'investissement N-1 :	40 159,59 €
Voirie 2022/2023 :	0,00 €
Divers investissements 2023 :	3 670,00 €
Divers investissements 2024 :	12 087,65 €
Rembst capital dette :	24 000,00 €
Opérations d'ordre :	0,00 €
Dépôt et cautionnement :	500,00 €

Total dépenses d'investissement : 80 417,24 €

Recettes d'investissement

Excédent de fonctionnement :	34 320,55 €
Excédent d'investissement :	0,00 €
Voirie 2022/2023 :	5 509,04 €
Divers investissements 2023 :	4 000,00 €
Divers investissements 2024 :	7 500,00 €
Emprunt à réaliser:	0,00 €
Dépôt et cautionnement :	500,00 €
FCTVA :	16 200,00 €
Virement de section de fonct. :	13 387,65 €

Total recettes d'investissement : 80 417,24 €

Comme annoncé en préambule, il n'y a pas eu de très grosses dépenses d'investissement cette année.

Principalement de l'entretien, avec notamment la mise aux normes de l'électricité à l'étage du logement de l'école. L'entreprise **DI ELEC SARL** a exécuté ces travaux pour la somme de **3 702,74 € HT** soit **4 443,29 € TTC**.

Le **TBI** (Tableau Blanc Interactif) de l'école de St Léger donnait des signes de fatigue. En concertation avec les communes de Le Pin et de Saint Didier en Donjon, nous avons retenu l'entreprise **ITD SYSTEM** de Paray le Monial pour le remplacer. Cette opération nous est revenue à **971,40 € HT** soit **1 165,68 € TTC** par commune.

Nous avons également investi dans un souffleur thermique dorsal pour notre employé communal. L'entreprise **PERRIER MOTOCULTURE** de Volesvres a été retenue pour **415,83 € HT** soit **499,00 € TTC**.

Comme cela avait été fait il y a quelques années avec la maison neuve située derrière l'église avec laquelle nous partageons une limite de propriété, nous avons pris en charge la moitié de la clôture de **M. Mickael FRONTIERE**, nouvelle construction située « rue de l'école ». **M. FRONTIERE** s'est ensuite chargé de la mise en place de cette clôture. Celle-ci nous est revenue à **1 695 € HT** soit **2 034 € TTC**.

Nous avons également commandé des plaques pour le Jardin du Souvenir au cimetière. **L'Entreprise DEVILLARD** de Saint Yan nous a fourni 10 plaques pour la somme de **266,67 € HT** soit **320 € TTC**. Ces plaques seront vendues aux familles qui le souhaitent.

Enfin, toujours au cimetière, nous avons fait faire des reprises de concessions pleine terre avec exhumation des corps, les ossements retrouvés ont été mis dans des reliquaires souples de taille adaptée et déposés dans l'ossuaire communal. Cette opération a été effectuée par l'entreprise **DESMARD** de Lapalisse pour un coût de **2 828 € HT** soit **3 369,60 € TTC**.

Pour tous ces investissements, nous avons pu bénéficier de 50 % de subvention de la part de la Communauté de Communes Entre Allier Besbre et Loire, au titre du fond de concours **2024/2026** qui, pour la commune de Saint Léger, s'élève à **30 792 €** pour ces 3 années.

Comme chaque fin d'année, nous regardons et débattons des investissements à prévoir pour le budget de l'année suivante. Cette année encore, ces investissements seront modérés, avec la probable coupe sur les subventions du département.

Services techniques :

L'achat d'un compresseur (100 litres) est envisagé pour remplacer celui de 50 litres qui arrive à bout de souffle.

La mairie :

- De plus en plus de communes sont victimes de cyberattaques, (une cyberattaque désigne un effort intentionnel visant à voler, exposer, modifier, désactiver ou détruire des données, des applications ou d'autres actifs par le biais d'un accès non autorisé à un réseau, un système informatique ou un appareil numérique). Ces données, très importantes pour nos communes sont souvent perdues à jamais. C'est pour palier au maximum à ce nouveau fléau que l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) nous propose des solutions pour se protéger. L'ATDA a choisi ITD System de Paray le Monial, qui est déjà notre prestataire informatique, pour nous proposer ce qui se fait de mieux en matière de sécurité. Des devis sont en cours.

- Afin de limiter les dépenses d'électricité, nous pensons équiper la salle de réunion du conseil et la bibliothèque d'une climatisation réversible.

Le cimetière :

- Projet de nouvelles reprises de concessions afin de faire disparaître les sépultures laissées à l'abandon et redonner la décence requise à ce lieu sensible. Cela réduit également les risques de sépultures dangereuses ou insalubres pour les visiteurs. Nous ferons intervenir l'entreprise DESMARD de Lapalisse.

- Projet également du sablage et peinture du portail d'entrée.

La voirie :

- Suite au passage de la commission des chemins, nous envisageons de refaire la couche de roulement du Chemin des Gâchons sur une longueur de 630 mètres environ, avec mise en place de tuyaux annelés, et de bordures dans le virage (vers le container d'ordures ménagères).

- Nous en profiterons pour refaire la sortie du Chemin des Pêcheurs sur une dizaine de mètres.

Pour tout ces projets, bien évidemment, des devis seront demandés, et nous ferons le maximum pour être bien subventionné par le Département (au titre de la solidarité départementale) et par la Communauté de Communes EABL (au titre du fond de concours).

Cette année nous a apporté beaucoup d'eau, un record sans doute, le coût de l'énergie encore élevé s'est stabilisé et le prix du m3 sera donc stable.

Quelques gros investissements tout de même cette année au SIVOM :

- Un camion hydrocureur reçu au mois de février destiné au curage des réseaux d'assainissement, à l'entretien des postes de relèvement et aux stations d'épuration (environ 500 000€).
- Les travaux de sectorisation sur le réseau pour la détection des fuites avec l'installation de débitmètres dans les regards déjà avancée, comme vous avez pu le constater sur la commune de Chassenard et à l'entrée de la Place des Bruyères, avec subvention de 50% pour un budget proche de 1 200 000€.



Le SIVOM va s'occuper de la maintenance des poteaux incendie une année sur 2 pour un coût de 45€ avec contrôle de la pression dans le but d'aider les municipalités à la mise en œuvre des moyens pour faciliter l'intervention des pompiers. L'année suivante le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) prendra le relais.

Cérémonie Chantal

Le mercredi 2 octobre s'est tenue dans la salle du conseil une réception en l'honneur de Chantal Gévaudan.



Chantal est entrée à la commune en 2002 sous le mandat de Marcel CONTOUX en tant qu'agent communal pour des remplacements au départ, puis titularisée par la suite. Malheureusement, suite à des problèmes de santé, Chantal a dû arrêter de travailler, et nous avons été contraints de la licencier pour inaptitude physique suite à décision médicale, à notre grand regret...

Ses employeurs, ses collègues, qui l'ont côtoyée tout le long de sa carrière à la commune, et les membres du Conseil Municipal se sont réunis pour lui dire au revoir et la remercier pour tous les services rendus et sa joie de vivre en toute circonstance.

Chantal est une personne très appréciée, aussi bien par ses collègues à la cantine, par les élèves, par les secrétaires, que par les agents communaux. Toujours le sourire, une parole pour faire rire...



Cérémonie Chantal

On ne pouvait pas laisser partir Chantal sans la remercier.

Après le petit mot du maire, Chantal adressa quelques mots elle aussi à l'assemblée avec beaucoup d'émotion. Elle s'est vu remettre par la commune une coupe de fleurs, et par tous ses collègues et les conseillers municipaux, une corbeille garnie ainsi qu'un vol en montgolfière.



Nelly lui avait réalisé un magnifique cadre, **MERCI**, confectionné avec les photos de tous ceux qui l'ont côtoyée pendant ces 22 ans.

Chantal ne put s'empêcher d'avoir une pensée pour Marcel CONTOUX, son premier employeur, et pour Laurent NAFFETAT, son ancien collègue qui nous a quitté si jeune cette année.



Après toutes ces émotions et des photos souvenirs, tout le monde a pu profiter d'un petit apéritif dînatoire offert par les membres du Conseil municipal et Nelly.

Tout le monde a pu partager un petit moment avec Chantal, évoquer un souvenir ...

Cependant, Chantal n'est pas restée inactive, elle s'est lancée dans différentes activités manuelles et nous lui devons la réalisation des montgolfières pour le repas des aînés.

Nous souhaitons plein de bonnes choses à Chantal, c'est une battante notre « Chanchan », et encore merci pour ton travail au sein de la commune.



Chanoine Jean-Paul CHANTELOT

Après douze années de service auprès de nous, l'abbé PILLARD a quitté le diocèse pour d'autres projets.

Nous le remercions très chaleureusement.

Pour le remplacer, nous avons eu la chance d'accueillir l'abbé CHANTELOT, homme dévoué qui aura relevé les nombreux défis qui lui ont été donnés.

Il nous a quitté le dimanche 2 juin 2024 dans sa 74ème année et dans la 48ème année de son sacerdoce.

La cérémonie religieuse à été célébrée le 7 juin 2024 en l'église de Bellerive sur Allier.



Le Père Jean-Philippe MORIN a été chargé par Monseigneur BEAUMONT de l'administration de notre paroisse.

La gestion du cimetière et la législation funéraire

Au lieu d'agrandir les cimetières, qui coûte souvent des fortunes, une solution consiste à reprendre les anciennes concessions qui se trouvent à l'état d'abandon. Cela ne se fait pas n'importe comment. Il existe des règles techniques et juridiques relatives à ces reprises.

Dans quels cas peut-on reprendre une concession ?

- Non renouvellement d'une concession à durée limitée
- Concession en état d'abandon (1 an après le constat d'abandon)

Pour toutes les procédures d'exhumations, nous avons retenu la société DESMARD de Lapalisse.

En 2024, dix concessions ont été reprises pour 3 822,00 € TTC. Une subvention a été perçue, au titre du fond de concours de la Communauté de Communes, soit 1 592,50 € du tarif HT.

Le jardin du souvenir

Ce site cinéraire, destiné à recueillir les cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation, comprend un espace aménagé pour leur dispersion (doté de stèles sur lesquelles peuvent être fixées des plaques mentionnant l'identité des défunts) et d'un banc de recueillement.



Un remerciement particulier à la personne pour le don à la commune de stèles en granit, ce qui a permis de tout réaliser.

Le monument aux morts

Lors de la commission annuelle de 2023, nous avons décidé de rénover le monument aux morts du cimetière. Nous avons sollicité l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) afin d'obtenir une subvention, et tout dernièrement nous avons eu l'agréable surprise de recevoir 2 850 €.

Jean-Yves a nettoyé le monument et l'Entreprise GIRARD a refait toutes les écritures.



Avant / Après



Cérémonie des vœux



Cérémonie des Vœux 2024

C'est le vendredi 12 Janvier au soir, dans la salle Marcel CONTOUX, que Michel RAJAUD, Maire, accompagné des membres du conseil municipal, des employés communaux et président(e)s des associations, a présenté ses vœux à la population en souhaitant la bienvenue aux 10 nouveaux habitants présents pour la première fois à cette traditionnelle cérémonie.



La Tendresse

Comme chaque année, le Club La Tendresse se réunit le dernier mercredi du mois. Après le café, le jeu de cartes, le scrabble, c'est l'heure de souffler les bougies :

60 — 70 — 80
Pour Isabelle, Monique et Fernande,



Et 90 pour Ginette et Henri,



Nos cinq messieurs se sentent un peu isolés. Venez renforcer le sexe fort en minorité et vous inscrire lors de notre assemblée générale **le 29 janvier 2025** et partager la galette.

Nous envisageons de nous lancer dans quelques activités supplémentaires et notamment un loto.

Meilleure santé à tous et bonne année 2025 !

Le Bureau

Page 11

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire conçu comme un outil de planification qui définit un projet du territoire et plus largement les grandes orientations de son développement pour les 10/15 prochaines années. Il déterminera pour chacune des 44 communes de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLUi : où en est-on ?

La phase de diagnostic territorial, qui s'est terminée mi 2022, a permis de dresser un état des lieux complet du territoire et de faire émerger ses forces, ses faiblesses et ses opportunités.

Sur la base de ce diagnostic, un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** a été rédigé courant 2023, et débattu à l'automne par les élus afin d'inscrire les orientations de développement du territoire.



Le PADD : les ambitions du projet politique

Du diagnostic au PADD

L'analyse des thématiques et des objectifs discutés avec élus, techniciens et usagers a permis de dégager les enjeux et la vision du projet de territoire, établissant ainsi les grandes orientations du PADD. Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable, partie du PLUi, définit le projet d'urbanisme d'Entr'Allier Besbre et Loire et sert de référence pour l'aménagement communal, avec des orientations et des règles graphiques ou écrites. Ce document simple et concis guidera le débat au sein du conseil municipal et servira de feuille de route pour les engagements et enjeux du projet de territoire.



Les enjeux du PADD

Le PADD est la pièce maîtresse du PLUi. Il fixe les orientations en matière d'aménagement du territoire et répond aux questions suivantes :

- Comment encadrer l'accueil d'une population nouvelle sur le territoire ?
- Comment adapter le parc de logements et les services à la population en lien avec les évolutions sociétales (vieillesse de la population, diminution de la taille moyenne des ménages, ...) ?
- Comment pérenniser et développer l'emploi pour tous ?
- Quelle offre d'équipements et de services, y compris en matière de déplacements ?
- Quelles orientations afin d'intégrer les enjeux climatiques et énergétiques ?

Un apport durable et vertueux

Les réformes récentes du Code de l'Urbanisme permettent d'intégrer projets et enjeux locaux dans une vision au-delà de la simple réglementation. Conscients des fragilités et des atouts de leur territoire, les élus d'Entr'Allier Besbre et Loire s'engagent, via leur PADD, dans des actions pour un développement équilibré sur les quinze prochaines années. Ils visent un développement durable en s'appuyant sur les transitions économique, démographique, sociale et écologique, pour accompagner l'évolution des générations, des écoles, de la vie associative, des mobilités et des alternatives à la voiture, tout en plaçant l'environnement et le développement durable au cœur du projet.



Les 3 axes du PADD : des orientations pour définir les objectifs du projet

Axe 1 : Promouvoir un développement équilibré du territoire

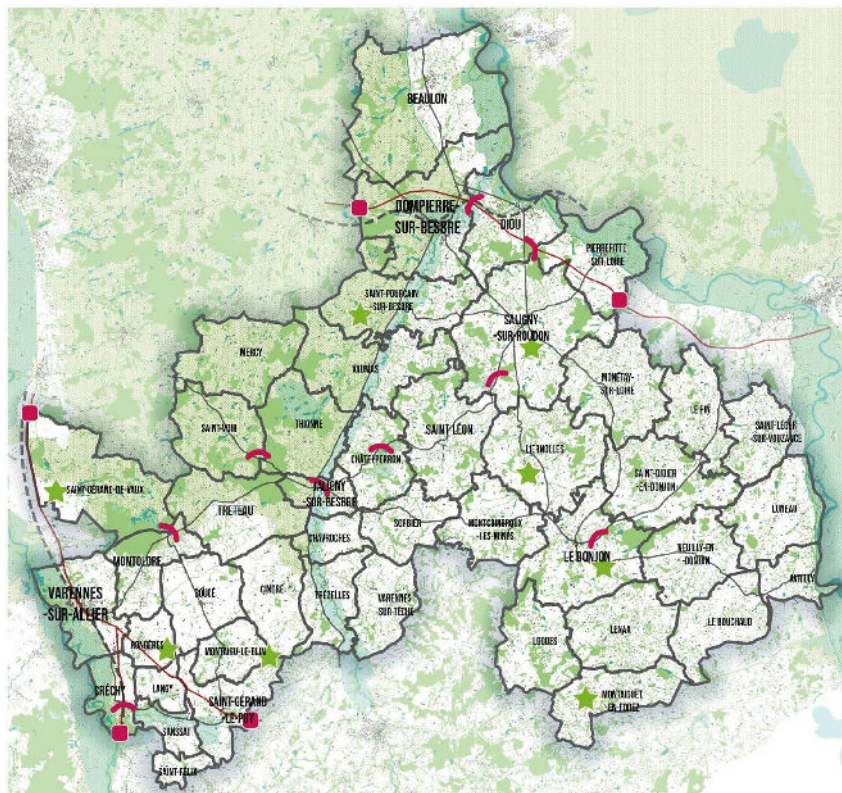
- Assurer un développement économe et équilibré du territoire : **une armature territoriale renforcée.**
- Maintenir les habitants sur le territoire et tendre vers une croissance retrouvée : **+270 habitants sur 15 ans.**
- Garantir la production d'une offre de logements diversifiée et attractive pour toutes les générations : **+530 logements sur 15 ans.**
- Réhabiliter le parc ancien et les centres-bourg.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire, en s'appuyant sur les ressources disponibles et les filières économiques locales

- Maintenir et accueillir des emplois et des entreprises
- Consolider les filières fortes et identitaires du territoire, puis diversifier l'économie
- Maintenir le commerce de proximité et éviter la dispersion de l'offre commerciale
- Maintenir et renforcer une offre de services et d'équipements adaptée et accessible de tous
- Structurer et diversifier l'offre touristique

Axe 3 : Maintenir un territoire de biodiversité résilient face aux risques et au changement climatique

- Limiter la consommation et l'artificialisation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) : **diviser à minima par deux la consommation d'espaces NAF** par rapport à la période passée (loi Climat & Résilience).
- Protéger et préserver puis mettre en valeur la biodiversité et les continuités écologiques
- Préserver le paysage rural bocager
- Préserver la ressource en eau de manière quantitative et qualitative
- Diversifier l'offre de production énergétique sur le territoire
- Permettre une économie circulaire en favorisant les circuits courts et la consommation de produits locaux



Protéger, préserver et mettre en valeur la biodiversité et les continuités écologiques

Trame verte

Protéger et valoriser le patrimoine naturel du territoire : Natura 2000, ZNIEFF de type 1, réserves de biosphère

Trame bleue

Protéger les cours d'eau et leurs vallées

Identifier, préserver et restaurer les zones humides : ZNIEFF de type 2

Qualifier le paysage pour renforcer l'identité locale

Protéger et valoriser le patrimoine bâti

Soigner les entrées de territoire stratégiques

Limiter la consommation et l'artificialisation des espaces NAF

Privilégier l'implantation des nouvelles constructions au sein de l'enveloppe urbaine

Limiter les ruptures potentielles de corridors en lien avec les infrastructures

Ruptures potentielles de corridors

Réseau ferroviaire

Réseau routier principal

Si vous souhaitez en savoir davantage vous pouvez retrouver la version longue sur le magazine « Entr'ABEL&vous » de la Communauté de communes.

Octobre Rose

Voilà la boucle est bouclée!

Effectivement, après Le Pin et Saint Léger sur Vouzance, c'était au tour de la commune de Saint Didier en Donjon d'organiser la troisième édition de la marche Octobre rose "NOS COMMUNES SEINS'PLIQUENT".

En ce début d'année 2024, s'est réuni le COPIL (composé d'habitants des 3 communes, élus ou non), le conseil municipal et les associations de Saint Didier en Donjon (le club de l'été, le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves du RPI), pour travailler sur cette nouvelle édition.



Il a été décidé que les dons récoltés seraient reversés cette année encore à ACCANTHE "La bourbonnaise pour elles".

C'est sous un soleil magnifique que ce dimanche 20 octobre, les 74 bénévoles ont fait la photo du traditionnel ruban rose!

Ils ont ensuite pu accueillir pas loin de 400 coureurs et marcheurs.

Quelques nouveautés cette année! Présence de certains sponsors avec des ateliers :



4 praticiens en massage bien-être sont présents avec des prestations de massage assis (15 min), participation libre reversée à ACCANTHE



Vols captifs en montgolfière avec participation de 7 euros reversée en totalité à ACCANTHE

Octobre Rose

Cette année, en plus des tee-shirt et totbag, il y avait des stylos, sac cabas et des bracelets en vente. Un stand de ACCANTHE était aussi sur place avec, entre autre, un buste pour expliquer les gestes d'autopalpations, comment, à quel moment et pourquoi...

Après les discours et un échauffement de zumba , le départ fût donné pour parcourir les 5,9 kms.



A l'issu de la marche/course, les participants pouvaient se restaurer ! 247 repas ont été vendus! une tombola a aussi eu lieu grâce aux lots donnés par nos sponsors!



Remise de chèques à « La Bourbonnaise pour elles »

Vendredi 6 décembre 2024, à la salle des fêtes de Saint Didier en Donjon, s'est déroulée en présence de nombreux sponsors et des bénévoles, la remise de chèques au profit de « La Bourbonnaise pour elles », [ACCANTHE - Accompagnement/Cancer/Thérapie](#).

Cette année encore, une somme conséquente a pu être remise à Mme MIALLIER et à son équipe, en effet, le bénéfice de cette marche va venir alimenter cette association qui œuvre sans relâche pour le bien être des personnes touchées par ce fléau.



Après les discours, un premier chèque a été remis, celui de la Zumba octobre rose organisé par [A&L Powerfitness](#) d'un montant de **290 €**.

Le deuxième chèque de **7 000 €** a également été remis à l'association. Ajouté aux bénéfices des deux années passées, cela représente la modique somme de plus de **20 000 €**.

Nos trois communes peuvent être fières de cette première boucle.

Rendez vous le Dimanche 19 Octobre 2025 à Le PIN.

BRAVO ET MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS, la lutte continue....

MESDAMES ET MESSIEURS ALLEZ VOUS FAIRE DEPISTER !



Hommage à Gilles MARTINANT

Gilles est né le 18 Décembre 1960 à Paray le Monial.

Après l'école primaire à Saint-Léger-sur-Vouzance avec comme instituteur et institutrice M. et Mme JALLAT, il part au collège du Donjon. Puis, après le brevet des collèges, il intègre une école à Montluçon où il a obtenu un CAP et BEP électronique, puis un BAC F2.

Poursuivant ses études, il se retrouve à Saint-Etienne où il obtient un DUT génie électrique option électronique, diplôme que peu de personnes à cette époque pouvait prétendre.

Sa vie professionnelle commence à Montceau-les-Mines dans une entreprise d'installation de standards téléphoniques, où il y reste quatre ans.

Il crée une entreprise avec un collègue de maintenance et développement électronique. Après cet essai de création d'entreprise, il se dirige vers un poste de responsable technique, technicien photocopieur - d'où un de ses surnoms (Canon).

Il passe par une période d'électricien dans une entreprise de Paray-le-Monial.

Finalement, changement total de direction, par une reconversion professionnelle dans la formation pour adultes en difficultés.

Après avoir eu brillamment son diplôme de formateur en 2012, il travaille principalement dans le département de l'Allier avec différents organismes publics, jusqu'à sa retraite en 2023.

Dans sa jeunesse Gilles était très sportif : foot, judo, rugby, cross, natation, navigation.

En 2000, il organise le déplacement au Stade de France pour la finale de la Coupe de la Ligue où Gueugnon s'était imposé face à l'ogre Parisien, le PSG.

L'année 2000 marquera aussi la fin du club de Foot à Saint-Léger dans lequel il s'était beaucoup investi.

Il s'est beaucoup investi également dans le festi-vapeur à Chassenard qui était une énorme manifestation. Il a réussi à avoir de grosses subventions de façon à boucler le budget.

En 2008 il participe à la fusion de Chassenard et Luneau, toujours en Foot, où il sera président pendant quelques années.

En 2014, avec quelques collègues, il crée « Les Festifs », une association qui, avec son concours de pétanque annuel, participe à la vie de la commune. Ils tiennent également une buvette les jours d'élections, et ont participé dernièrement à « Octobre Rose ».

En 2020, il entre au Conseil Municipal en étant seul sur sa liste. Il aimait se présenter comme «Le gars de l'opposition», mais une opposition toujours constructive et bienveillante dont nos grands élus pourraient prendre exemple.

Tu laisses un vide immense derrière toi. Et c'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que le conseil municipal, les employés communaux, les léodégariennes et léodégariens présentent leurs plus sincères condoléances à :

Jacqueline, son épouse, Aurélien et Christelle, Mickael et Thiephaine, Quentin et Patricia, ses enfants, Cloé, Lily, Louis, ses petits-enfants et Jeannine sa maman, pour leur témoigner notre soutien dans ce moment douloureux.

Et pour mieux le surmonter, nous n'aurons qu'à nous souvenir de son rire, de sa bonne humeur, de sa bonté et de son éternel optimisme.

Repose en paix, cher Gilles.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE SAINT LEGER SUR VOUZANCE

Des nouvelles de notre amicale :

L'assemblée générale a eu lieu le 10 décembre 2023 sous la présidence de Nathalie MAINAUD et Huguette LIEUDENOT. L'amicale a connu un petit changement au niveau du bureau, un membre ne souhaitait pas se représenter et c'est Mélanie THERY que nous avons accueillie. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le bureau de l'amicale se compose ainsi :

Co-Présidentes : Mmes MAINAUD Nathalie et LIEUDENOT Huguette

Vice-président : Mr JACQUET Franck et Mr SEMET Serge

Secrétaire : Me GEVAUDAN Sandrine

Secrétaire adjoint : Me JACQUES Nelly

Trésorière : Me PELLETIER Dominique

Trésorière adjointe : Melle THERY Mélanie

Commissaires aux comptes: Mmes DA ROCHA Andréa et JACQUET Delphine

Membre : Mr THERY Etienne, Mr GIRAUD André, Mr MAINAUD René, Mr DUMONT Joel, Mr MARCAUD Gilles, Mr THEVENOUX Alain, Mr PELLETIER Jean Yves, Me JACQUET Monique, Melle LAFORET Camille.

La collecte de sang a eu lieu cette année le 4 décembre 2023 afin d'aider les malades qui ont besoin d'être transfusés. Pour cela nous lançons un appel à toute personne qui souhaiterait donner son sang (car les besoins et les malades sont de plus en plus nombreux) et rejoindre l'amicale. C'est un geste précieux qui ne coûte rien et qui peut sauver des vies.

Nos manifestations 2024 :

Soirée théâtre le samedi 27 avril

Voyage en Aubrac le samedi 25 mai

Après midi enfants le samedi 22 juin

Brocante le dimanche 23 juin

Concours de pétanque et jambon à la broche le samedi 13 juillet

Loto le dimanche 13 octobre

Soirée théâtre

Par l'intermédiaire d'Henri et Bernadette RAVE, anciens habitants de Saint Léger, le samedi 27 avril, nous avons accueilli la troupe de théâtre de Saint Germain des Fossés "LA COMPAGNIE DERAILLE" qui nous ont présenté la pièce « ne t'emballe pas ». La salle des fêtes était juste assez grande pour accueillir le public venu très nombreux les applaudir.

Fou rire, rigolade étaient au rendez-vous de cette soirée où nous avons tous passé un très bon moment.

Nous vous donnons déjà rendez-vous le samedi 15 mars 2025 pour une nouvelle pièce qui s'intitulera « monsieur Amédée » présentée par cette même troupe.



Voyage en Aubrac

Le samedi 25 mai, de bonne heure et de bonne humeur, nous avons pris le bus pour aller à Aubrac voir la transhumance.

Nous avons visité le village de Saint-Chély-d'Aubrac où une fête était organisée en l'honneur de la montée des vaches dans les estives.

A midi, nous avons déjeuné au buron de La sistre où nous avons eu un très bel accueil et nous avons pu déguster leur spécialité « l'aligot » qui a été préparé devant nous.

L'après-midi, nous avons pu accompagner un troupeau jusqu'à Aubrac.

Nous avons tous passé une très belle journée.



Amicale des donneurs de sang

Après midi enfants

Le samedi 22 juin a eu lieu l'après midi enfants. Malgré le mauvais temps, une cinquantaine d'enfants avait répondu présent.

Structures gonflables, jeux de bois, maquillage, tir à l'arc, piscine à balle, coloriage, pêche à la ligne, mascottes étaient proposés tout au long de l'après-midi.



Jambon à la broche

Le samedi 13 juillet a eu lieu notre traditionnel concours de pétanque et la soirée « jambon à la broche ».

Comme tous les ans, cette manifestation a connu son succès habituel. La soirée a été animée par Tempo Musette orchestre de Mickael FROBERT.



Amicale des donneurs de sang

Loto

Notre loto a eu lieu le dimanche 13 octobre. La salle des fêtes était pleine.

Le bon d'achat de 200 euros a été gagné par madame ROBIN d'Artaix.

Le bon d'achat de 100 euros et les 3 bouteilles de Saint Pourçain ont été gagnés par monsieur LAUVERNIER de Chassenard.

Le bon d'achat de 75 euros a été remporté par madame DELORME de Chambilly.

La partie corse a été gagnée par la petite Anaé DEFOY de Rigny sur Arroux qui remporte le gros panier garni.



Je souhaiterais finir en remerciant tous les bénévoles de l'association ainsi que nos dévoués « petits jeunes » sans qui nous ne pourrions pas organiser toutes ces manifestations.

Mais aussi Monsieur le maire, Michel RAJAUD, et le conseil municipal pour le prêt de la salle des fêtes lors des manifestations, et Nelly, notre secrétaire de mairie, pour le travail qu'elle accomplit tout au long de l'année.

L'amicale vous souhaite une bonne et heureuse année 2025 et vous donne rendez-vous pour leurs prochaines festivités à venir !!!!

La secrétaire de l'amicale des donneurs de sang

Sandrine GEVAUDAN Page 23

La vie de notre école

Lors de l'année scolaire dernière, nous avons participé au projet « école et cinéma » : nous avons d'abord assisté à une séance de cinéma à Moulins dans le cadre du festival Jean Carmet et nous avons participé à un atelier de light painting. Puis, nous nous sommes rendus trois fois au cinéma à Dompierre sur Besbre où nous avons découvert des films d'époques différentes mais ayant pour point commun la comédie, le burlesque.

A Dompierre, nous avons la salle de cinéma rien que pour nous, c'était très agréable !

Notre sortie de fin d'année était en lien avec notre travail d'histoire. Nous avons passé une journée à l'historial du paysan soldat de Fleuriel.

Nous avons appris de très nombreuses choses sur la première guerre mondiale lors de la visite guidée, notamment sur les conditions de vie des soldats dans les tranchées, les équipements, le rôle des femmes dans la guerre, et la place du sport.

Nous avons aussi participé à un atelier sur l'artisanat de tranchées. Nous avons recréé l'objet décoratif le plus emblématique du conflit : la douille d'obus gravée. A partir de feuilles métalliques et de poinçons, cet atelier nous a permis d'appréhender diverses techniques de gravure. Chacun d'entre nous est reparti avec sa production !



Pour la kermesse, nous avons présenté un spectacle sur le thème des métiers, ce qui nous a permis de découvrir des métiers que nous ne connaissions pas.

A la fin du spectacle, les CM2 ont reçu une calculatrice, offerte par l'association des parents d'élèves, pour marquer leur passage au collège.

La vie de notre école

Notre classe participait à nouveau au **challenge orthographe** organisé par la circonscription. Les CM2 allaient-ils conserver le trophée remporté l'année précédente ?

Nous avons bien travaillé tout au long de l'année. En effet, lors des différentes manches, nous avons obtenu 100/100 à nos dictées. Seulement, plusieurs classes de CM1 et de CM2 avaient aussi obtenu 100/100 et étaient, par conséquent, ex-aequo avec nous... Le conseiller pédagogique de la circonscription a contacté la maîtresse pour lui expliquer qu'une dictée supplémentaire allait avoir lieu. Il est venu en personne nous faire faire la dictée de départage...

Les CM1 ont obtenu 100/100 ; les CM2 ont également obtenu 100/100 à cette dernière dictée. Aucune des autres classes en lice pour la victoire n'a fait un sans-faute... Nous avons donc remporté le challenge dans la catégorie CM1 et dans la catégorie CM2. Les CM2 ont ainsi pu conserver le trophée gagné l'année précédente, et une autre belle coupe a été remise aux CM1.

Quelle fierté ! C'est la première fois qu'une classe remporte deux trophées la même année !



Les CM1-CM2 avec Mr Pollicarpe, conseiller pédagogique, lors de la remise des trophées.



Les CM1-CM2 avec la maîtresse, Virginie Lainé, le jour de la remise des trophées.

Cette année, la maîtresse nous a accueillis les premiers jours afin de mettre en place les règles de vie de la classe, nous distribuer le matériel et nous expliquer le fonctionnement.

Depuis, elle a laissé la place à maître Benjamin et maîtresse Claire car elle a donné naissance à une petite fille une semaine après la rentrée.

Le repas des aînés

Le samedi 5 octobre, près de 60 convives se sont réunis à la salle polyvalente Marcel CONTOUX pour le traditionnel repas du CCAS, offert à nos aînés.

Cette année encore, Nicolas RAY, député de la circonscription, a partagé le vin d'honneur en notre compagnie. Un moment partagé apprécié, au vu de ses obligations nombreuses sur la circonscription.

Au menu cette année :

Amuses-bouches
Bœuf à la bière
Gratin Dauphinois
Fromage
Mignardises



Le repas a été préparé par la boucherie XAVIER du Donjon, les fromages locaux provenaient du Domaine des Gâchons et certains fromages à la coupe apportés par Thierry GAGNOL. Les mignardises avaient été confectionnées par la boulangerie de Saint Léon.

Le service a été assuré par les membres de l'amicale des donneurs de sang de Saint Léger et par les membres du conseil municipal.

L'après-midi a été animé par des parties de pétanque, de belote et autres jeux de société.

Comme chaque année, la soupe à l'oignon, préparée par Isabelle, a ponctué cette journée conviviale.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

En 2024, le gymnase a subi quelques rénovations nécessaires aux économies d'énergie pour une meilleure maîtrise de notre budget.

L'entreprise PORSENNA est intervenue sur la régularisation du chauffage :

1/ Remplacement des purgeurs automatiques sur le circuit aérotherme. Le déclenchement du chauffage se fait désormais par détection de présence avec installation de thermostats de régulation permettant d'abaisser la température en cas d'inoccupation.

2/ D'autre part, les seize systèmes de douche caduques datant de la construction du gymnase ont été changés. Espérons que les élèves apprécieront ce matériel neuf et en prendront grand soin.

Coût des travaux: 11 022,36 €
Subventions allouées
DETR: 2 821,93 €
Conseil Départemental: 2 755,59 €

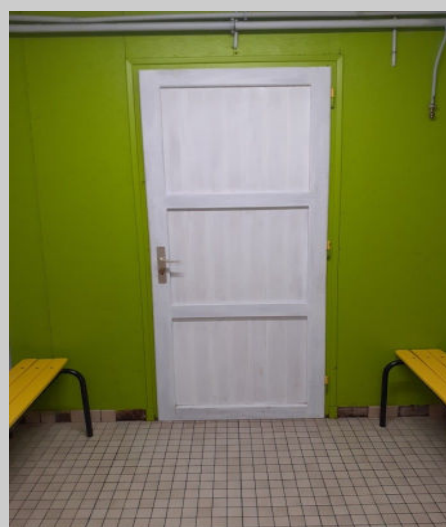
Ressources propres: 5 444,84 €



L'entreprise **BONNEFOY Bertrand** est intervenue pour corriger les divers systèmes des portes souvent malmenées par les élèves.

Une porte de service détériorée a été changée.

Coût des travaux 1 455,60 € TTC



Le gymnase est fréquenté par:

- 127 élèves
- L'association Les Fous du Volant
- L'association Retraite Sportive
- Le Centre Social «La Farandole»
- L'association «Foot Luneau Chassenard»
- Les JSP de Le Donjon

En octobre, les locaux ont été mis à disposition de la gendarmerie du Donjon qui a organisé une journée sportive.

L'extérieur est entretenu par Ludovic MALLOT auto-entrepreneur.

Les haies longeant l'ancien chemin conduisant au collège ont été élaguées par l'entreprise agricole Jean-Noël LUSTIERE.



Depuis 2018, l'association « Val Libre Culture et Patrimoine » est propriétaire de la tuilerie de Lenax, grâce à l'apport réalisé devant notaire par son ancien propriétaire Daniel BRESSON. Le projet étant de faire revivre l'endroit et de le faire découvrir au public.

Cinq ans qu'adhérents et bénévoles se sont enfin rapprochés de l'objectif initial : la réouverture.

Un optimisme sans faille, plus de 6000 heures de bénévolat, et de nombreux soutiens ont permis de présenter ce travail de titan dès le 1er week-end de septembre.

C'est ainsi que les toitures ont été refaites, que le séchoir semi enterré entièrement asséché abrite désormais une magnifique collection de briques pressées et frontons, que des sanitaires et un parking ont été créés, et bien d'autres réalisations encore.

L'enjeu était de nettoyer, rebâtir et restaurer en utilisant un maximum de vieux matériaux pour que la tuilerie garde tout son cachet.

La tuilerie fermée depuis 1976, peut désormais recevoir touristes, scolaires et groupes.

Tous seront bienvenus, pour visiter les bâtiments, et observer la fabrication des tuiles et des briques en argile comme on le faisait dans les années 1930.

L'association a été soutenue dans son projet par la Fondation du Patrimoine, par le conseil régional et le conseil départemental, les fondations du crédit agricole et du Patrimoine Aurhalpin, le club des mécènes du Bourbonnais, la communauté de commune « Entr'Allier Besbre et Loire » et par les subventions de quelques communes.

A titre de test, la tuilerie a ouvert au public les 4 week-end de septembre. L'association a enregistré 244 visiteurs, et différents groupes ont été accueillis courant octobre, pour le plus grand plaisir des bénévoles.

En 2025, la tuilerie sera ouverte de Pâques à la Toussaint, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 14h à 18h.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet : www.tuilerie-lenax.fr



L'ASSOCIATION DU RPI

L'association du RPI est un regroupement de trois communes : Le Pin, Saint Leger sur Vouzance et Saint Didier en Donjon.

Lors de notre assemblée générale le 20 septembre dernier, nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau :

PRESIDENT : M.GUY Damien
VICE-PRESIDENT : M.FOURRIER Jérémy
TRESORIER : Mme FOURNIER Mélissa
VICE TRESORIER : Mme GAILLARD Angélique
SECRETAIRE : Mme GUILLEMIN Laëtitia
VICE SECRETAIRE : Mme CHARBONNEL Marie
COMMISSAIRE AUX COMPTES : Mme COMTE Anne-Sophie

MEMBRES DE L'ASSOCIATION : Mme BECAUD Marion, M. GUILLEMIN Cédric, M.METZ Charles, M.RENDU Paul, Mme JONARD Carine, Mme CHABOT Morgane, Mme CAUBET Valérie, Mme RAJAUD Sophie, Mme SAVRE Marion, Mme GUY Fanny, M. BERGER Jacques et Mme SAVRE Marion.

Cette année le RPI a pour effectif 90 enfants.

Comme chaque année, l'association des parents d'élèves récolte des fonds afin de pouvoir offrir aux enfants un spectacle et un livre de Noël. L'année dernière, nous avons effectué diverses ventes (sapins, tombola) mais aussi des manifestations (concours de pétanque, chasse aux œufs, kermesse, repas dansant.).

Voici cette année, nos différentes manifestations et actions envisagées:

Vente de sapins : Vendredi 6 Décembre 2024 (St Didier en Donjon)

Spectacle de Noël et passage du père Noël : Mardi 10 décembre 2024 (St Didier en Donjon)

Repas Dansant : Samedi 8 février 2025 (Le Pin)

BOOM Party + Grille de Tombola : Samedi 5 avril 2025 (Saint Leger sur Vouzance)

Concours de Pétanque : Samedi 31 Mai 2025 (Saint Leger sur Vouzance)

Kermesse : Samedi 28 Juin 2025 (St Didier en Donjon)

Brocante : Dimanche 7 Septembre 2025 (Le Pin)

Les membres de l'APE.





Le Centre Social intervient sur les 16 communes de son territoire : Avrilly, Bert, Le Bouchaud, Chassenard, Le Donjon, Lenax, Liernolles, Loddès, Luneau, Monétay sur Loire, Montaiguët en Forez, Montcombroux les Mines, Neuilly en Donjon, Le Pin, Saint Didier en Donjon, Saint Léger sur Vouzance.

En 2024, le Centre Social La Farandole, c'est :

- Un accueil inconditionnel.
- Des pôles thématiques (séniors, familles, enfance, jeunesse).
- Un point d'appui numérique.
- Un point d'appui à la vie associative locale.
- Des services pour les enfants, les séniors, les familles :
 - ✓ Accueil Collectif de Mineurs (Centre de loisirs)
 - ✓ Service de portage de repas
 - ✓ Lieu Accueil Enfants-Parents
 - ✓ Relais Petite Enfance

Reconnaissance par l'Etat et labellisée Guid'Asso.



Sortie au Parc Mirabel, avec 50 enfants, juillet 2024.

8 000 heures d'enfants accueillis en Centre de Loisirs lors des vacances scolaires 2024.



Sortie au PAL avec les Assistantes Maternelles du RPE, juin 2024.

- des activités/sorties régulières : enfants, ados, séniors, adultes, et familles



Kiffe ton sport, activités multi-sports pour enfants, mai 2024



La troupe de Théâtre de la Farandole, octobre 2024.



Sortie séniors au vélorail de Noyant, juillet 2024.

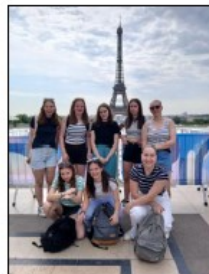


Les supercredis, activités manuelles en famille, juin 2024.

- Des séjours avec hébergement pour tous les âges



Mini-camp enfants, Lac de St Clément, juillet 2024.






La Com' jeunes part à la découverte de la Capitale, juillet 2024.



Séjour dans le Jura pour les Séniors, juin 2024.

- des Collectifs portés avec les habitants autour de projets de territoire

Séniors et Territoire	Femmes et territoire	Commission Jeunes
Semaine bleue	- Harcèlement - Précarité menstruelle	- Voyage à Paris - Mini-camp itinérant
		

- Des animations de proximité



Soirée « soupes » à St Didier en Donjon, janvier 2024.



Loto porté par la Com'jeunes à Luneau 2024.



Après-midi festive, Liernolles, octobre 2024.



La Farandole au cirque, déambulation circassienne dans Le Donjon, juillet 2024.

Depuis bientôt 30 ans, Murielle sillonne les routes de nos campagnes pour assurer le service de portage de repas confectionnés à l'EHPAD. Au fil des années, le nombre de repas a augmenté, ce qui nécessite un deuxième salarié. Les commandes se font au : **06 21 56 71 67** de préférence une semaine à l'avance. Pour rappel, le tarif est de 9.13€, supplément de 0.53€ avec le fromage. Les repas sont assurés week-end et jours fériés. Ils comprennent potage – entrée – plat – dessert.



Murielle et le véhicule du portage, octobre 2024.

A VENIR

L'ouverture du pôle Petite Enfance (RPE, LAEP, Micro-crèche), situé dans le Parc du Plessis dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes Donjon – Val Libre, aura lieu, enfin, le 3 février 2025. Le Centre social La Farandole en assurera la gestion. Pour ce projet, il a fallu recruter une référente technique, une auxiliaire en puériculture, trois animatrices Petite Enfance, ainsi qu'une femme de ménage qui assurera également l'entretien des locaux actuels du Centre social.

La capacité d'accueil de la micro-crèche est de 14 enfants dont deux places d'urgence. Les pré-inscriptions se feront dès le 1^{er} décembre 2024.

Centre Social La Farandole – 30 rue Emile Guillaumin 03130 LE DONJON
04.70.99.52.77 – cslafarandole@orange.fr
Site Internet : <http://lafarandole.centres-sociaux.fr/>
Page facebook : Centre-Social Farandole

Vouzance et Loire



L'association « Vouzance & Loire» a réuni 93 marcheurs pour sa traditionnelle marche de printemps le dimanche 14 avril 2024 sur la commune de Neuilly-en-Donjon.

3 Parcours au choix de 7,13, et 17 kms sur lesquels les participants ont pu s'alimenter et surtout s'hydrater, tant le soleil était présent dès le début de la matinée.

A travers les chemins de la campagne, les marcheurs ont pu découvrir le patrimoine de la commune : le tombeau de Georges Gallay niché au cœur du bois des Bécauds, sa maison de maître cédée à la commune, l'écomusée de «Val Libre Culture et Patrimoine» installé dans les anciennes écuries des Bécauds et dédié au petit patrimoine agricole de l'entre deux guerres jusqu'à l'industrialisation ou encore l'église Sainte Marie-Madeleine classée au patrimoine des sites clunisiens.

Au retour de la marche, la municipalité a offert le vin d'honneur à l'ensemble des participants. Puis l'association proposait à qui le souhaitait un repas préparé par l'auberge du Père Félix de Neuilly-en-Donjon.



La marche d'automne s'est déroulée sur la commune du Donjon le 12 Octobre 2024.

Le temps incertain, une recrudescence de virus divers et variés, quelques manifestations alentours ont amoindri le rang des marcheurs.

Mais qu'importe ! La cinquantaine de participants inscrite a pu arpenter les chemins de la commune divisés en 3 circuits, afin que chacun y trouve son plaisir.

Au retour, la municipalité a offert le verre de l'amitié et c'est autour d'un repas concocté par le traiteur Xavier du Donjon que s'est terminée la soirée en toute convivialité.

Les Nouveaux habitants

Jean-Baptiste et Christine GAGNIOUX se sont installés début d'année au 2584 Route de Chassenard. Ils viennent de Lyon où madame travaille encore.

Christine est la fille de madame Loison, ce qui explique qu'ils connaissent bien la commune et la région.



Olivier et Stéphanie BEIGNET ainsi que **Lucie, leur fille** viennent du Loiret. Ils se sont installés à la Toussaint au 197 Chemin des Broussailles.

Ils connaissent bien la commune car ils ont acheté cette maison il y a une quinzaine d'années pour en faire leur résidence secondaire.

Olivier est retraité et Stéphanie est toujours en activité. Lucie est au collège à Le Donjon.



La commune de Saint-Léger-sur-Vouzance vous souhaite la bienvenue !

Concours des Potagers

Vendredi 4 Octobre 2024, les jardiniers inscrits au concours intercommunal des potagers des communes de Saint-Léger-sur-Vouzance, Molinet et Chassenard ont été conviés à la salle polyvalente de Chassenard pour la remise d'une récompense afin de saluer leur participation à ce concours.



ADULTES

Classement	NOMS - Prénoms	Notes
1 ^{er}	THÉVENOUX Alain	9
2 ^{ème}	MIRLICOIRTOIS André	8,93
3 ^{ème}	CANTAT Pascal	8,52
4 ^{ème}	OUSSADIT Amar	8,41
5 ^{ème}	LAUVERNIER Pierre	8,32
6 ^{ème}	MERIGOT Alain	8,25
7 ^{ème}	VERNUSSE Robert	8,10
8 ^{ème}	FUPELOT Jean-Yves	7,99
9 ^{ème}	DARGAUD Alain	7,90
10 ^{ème}	WISSEN Monique	7,88
11 ^{ème}	VEILLON Andrée	7,60
12 ^{ème}	MOUSSERIN Raphaël	6,83
13 ^{ème}	CLAVIER Camille	6

ENFANTS

Classement	NOMS - Prénoms	Notes
1 ^{er}	MOMMESSIN Alessio	10

Les maisons fleuries

Le 29 Juillet, les délégués au fleurissement des communes voisines, Yvette LAGENESTE pour Molinet et Franck TAIN pour Luneau, nous ont rejoints pour départager les quatre inscrits au concours des maisons fleuries.

Les membres de Chassenard et de Saint Didier en Donjon étaient excusés ainsi que Laura BERLEAUD et Thierry LEMAIRE, horticulteurs.

Résultats de ce concours

1er : Alain THEVENOUX

3ème : Virginie BERNARD MOTTE

2ème : Robert VERNUSSE

4ème : Catherine PAILLOUX

La municipalité remercie tous les participants pour leur implication à faire vivre notre village et espère de nouveaux candidats pour 2025.





LES NOUVEAUTÉS EN DÉCHETTERIES

Actus

NOUVELLES FILIÈRES **NOUVEAU**

De nouvelles filières ont été mises en place en 2024 au sein de nos 15 déchetteries, favorisant ainsi la valorisation de nombreux objets. Ce tri accru permettra également une diminution des quantités de déchets enfouis ou incinérés.



Jeux et jouets : les jouets, jeux de plein air et jeux de société sont désormais triés. Les jouets présentant des piles ou composants électroniques sont toujours collectés avec les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Articles de bricolage et de jardin : le matériel de bricolage, dont l'outillage à main et les produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin.



Articles de sport et de loisirs : ces derniers font aussi l'objet d'un tri. Il peut s'agir de trottinettes, cycles, ballons, casques, skis, tables de ping-pong, planches de surf, tentes...

Articles de bricolage et jardinage thermiques : toutes les machines et appareils motorisés thermiques ainsi que leurs accessoires.



PRODUITS ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION

Les artisans et professionnels peuvent désormais déposer les matériaux liés à la construction ou à la rénovation des bâtiments gratuitement s'ils s'engagent à les trier dans les bennes à disposition. **Merci d'effectuer ce tri AVANT votre venue en déchetterie !**

NOUVEAUX HORAIRES



A partir du 2 janvier 2025, de nouveaux horaires seront appliqués dans nos 15 déchetteries, valables toute l'année.

- BAYET, CHARMEIL**
du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-17h
- EBREUIL, GANNAT, ST GERMAIN DES FOSSES, ST PRIX, ST YORRE et VARENNES/ALLIER**
du mardi au samedi : 8h30-12h et 13h30-17h
- BELLENAVES, TRONGET**
mardi, mercredi et samedi : 8h30-12h
jeudi et vendredi : 13h30-17h
- CHANTELLE, MONETAY/ALLIER**
mardi, mercredi et samedi : 13h30-17h
jeudi et vendredi : 8h30-12h
- ST GERAND LE PUY**
mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30-12h et 13h30-17h
- LE DONJON**
mardi, jeudi et samedi : 8h30-12h et 13h30-17h
- LE MAYET DE MONTAGNE**
mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h et 13h30-17h



Les gardiens de déchetteries n'ont pas pour fonction de décharger les véhicules, merci de prévoir le nombre de personnes adéquates pour vous aider. Ils subissent malheureusement de trop nombreuses agressions physiques ou verbales lors de l'exercice de leurs fonctions... Merci de les respecter !



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr
04.70.45.51.67



Panneau Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER

LE TRI, JE PARTICIPE

Objectif tri

DANS LE BAC JAUNE, JE TRIE

100% DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS
SE TRIENT



DANS LE COMPOSTEUR, JE DÉPOSE



DANS LA COLONNE VERRE, JE TRIE



DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES, JE JETTE



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Panneau
Pocket

Les Décisions du Conseil en 1924

Le Conseil municipal s'est réuni 5 fois au cours de l'année lors de 4 sessions ordinaires et 1 session extraordinaire. Les séances avaient lieu le dimanche matin et ils étaient entre 6 à 9 membres sur 11 présents.

En janvier, il y a eu la révision et l'inscription sur les listes électorales.

La première session a eu lieu le **24 février**. En premier temps a été évoqué la liste des Indigents (assistance médicale gratuite) qui a été établie à 12 personnes. Ensuite, le Conseil a adopté la prime à la natalité suite à la décision prise par le Conseil Général.

La seconde session s'est tenue le **15 juin**. A nouveau la liste des Indigents est révisée et baissée à 6 noms et 2 inscriptions.

Le compte de gestion de 1923 a été approuvé. Les conseillers ont procédé au vote du budget additionnel de 1924 et du budget de 1925. Ils ont aussi voté l'imposition avec une hausse.

Lors de cette session, la municipalité a voté les travaux des chemins. Le Conseil a choisi l'élargissement du chemin entre la place de l'Église et le n°109 de la voie n°11.

La troisième session a eu lieu le **17 août**. La liste des Indigents est mise à jour pour le troisième trimestre avec 5 inscrits. Le premier cas de femmes assistées pour l'aide des femmes en couche a été accepté.

Le Conseil a procédé à la nomination de 2 conseillers pour assister Le Maire à dresser la liste des commerçants patentés pour les élections à la chambre de Commerce de Moulins.

Monsieur le Maire expose une nouvelle loi concernant la révision exceptionnelle des évaluations foncières qui sera faite en 1924 sur les propriétés bâties et non bâties. Pour les propriétés non bâties, il s'agira d'une simple révision des tarifs pour les mettre en vigueur avec les valeurs locatives actuelles. Pour les propriétés bâties, la révision se fera selon les règles de révision normale.

Constitution d'une commission de classificateurs de 5 propriétaires fonciers dont 2 forains en dehors de Monsieur le Maire.

Il est demandé l'ouverture de 3 postes ou ateliers publics de distillation.

Il a été décidé de rajouter à la liste d'assistance une habitante veuve avec enfants, dont le fils aîné qui est à l'origine de la demande d'assistance car il était soutien de famille et parti aux classes.

La quatrième session s'est tenue le **23 novembre**. Les conseillers ont désigné 1 membre pour la Commission de la liste électorale et 2 membres pour la Commission de jugement de réclamation pour cette liste.

Le Conseil établit la nomination des Répartiteurs avec 10 titulaires et 10 suppléants.

La municipalité approuve et confirme la fixation de 6 jours de congés mobiles des Écoles Punique : le 30 et 31 décembre, le 2 janvier, le lendemain de la fête de la St Vincent, le lendemain du dimanche qui suit le 11 juillet et le 6ème jour qui sera fixé ultérieurement par l'Inspecteur de l'académie afin de permettre aux maîtres d'assister aux fêtes corporatives.

Le conseil a révisé la liste des Indigents pour le 4ème trimestre avec 6 personnes. Il procède à l'inscription de 2 femmes sur la liste des assistées en couche. Ils ont modifié le montant pour les assistés des familles nombreuses.

La municipalité approuve l'acquisition à l'amiable de 4 parcelles afin de servir au chemin vicinal n°11 de la commune. Ils ont voté le nouveau traitement pour le paiement des percepteurs, des receveurs municipaux fixé à 682 francs, frais qui seront pris dans les dépenses imprévues.

La dernière session est une session extraordinaire qui a eu lieu le **14 décembre**. Le Maire a réuni le Conseil afin de délibérer sur la fin de l'école séparée dans le but de faire l'école mixte à 1 classe. Celui-ci décide, en rapport avec le nombre d'habitants actuel (432 habitants le 6 mars 1921) et que ce nombre va accroître, de garder les 2 écoles séparées.

Etat civil 1924

Naissances

3 février : Jeanne GUICHARD fille de Joseph GUICHARD et de Marie Louise CHATEAU

29 avril : Jean Claude FONGARNAND fils de Sébastien FONGARNAND et de Marguerite PANDROZ

15 juin : Mélanie TILLIER fille de Charles TILLIER et de Marie Louise LAFORGE

27 juin : Jean CORTIER fils de Claude CORTIER et de Henriette GOYARD

10 septembre : Reine DUMONT fille de Jean DUMONT et de Marie MIRLICOURTOIS

11 septembre : Hélène LEGUT fille de Jean François LEGUT et de Jeanne DEBUT

3 novembre : Jean Roger JACQUET fils de Jean François JACQUET et de Françoise BALLYS

16 novembre : Clotilde BONNEFOY fille de Louis BONNEFOY et Francine GOUBY

25 décembre : Jeanne Marie LAFOREST fille de Jean LAFOREST et de Catherine REURE

Mariages

8 janvier : Louis BONNEFOY et Francine GOUBY

10 juin : Pierre BRUNOT et Louise JONNEZ

5 août : Gilbert SEGAUD et Marie DELIGNE

6 septembre : Claude Marie ALOIN et Claudine ALAMARTINE

4 octobre : Jean Claude THEVENOUX et Marie TAIN

29 novembre : Jean Pierre LEVITE et Eugénie LAPROTE

Décès

22 janvier : Catherine SEMET à l'âge de 72 ans

4 février : Jean LAFORET à l'âge de 90 ans

28 avril : Claudine PAIRE à l'âge de 68 ans

17 juin : Claude BUSSELIER à l'âge de 78 ans

13 août : Marie HERAULT à l'âge de 85 ans

8 octobre : Michelle TILLIER à l'âge de 76 ans

29 novembre : Marie HELENE à l'âge de 38 ans

Etat civil 2024



Naissance

11 août : Olivia LAMOTTE fille de Grégory LAMOTTE et Sophie RAJAUD

Mariage

20 juillet : Anthony Alexandre Antoine BOURSON et Deborah JEREMIAS

Décès

16 janvier : Victor Pierre JACQUELIN

21 janvier : Remy Didier François NEULAS

23 avril : Lucienne ROY née VERNUSSE

20 mai : Bernard Jean DEMANCHE

12 juillet : Fernand GACON

14 août : Fernande SAVRY née MOREAU

19 octobre : Denis Albert CONTOUX

19 novembre : André Jean Marie THERY

7 décembre : Gilles Christian Paul MARTINANT

La commune de Saint-Léger-sur-Vouzance est touchée par un nombre important de décès cette année... Quelle tristesse...

Nous transmettons tout notre soutien et nos plus sincères condoléances aux familles.

Prenez soin de vous...

Association des GREFFÉS du 03

Nos Objectifs

Contact : 06 46 20 22 06
Courriel : assogref03@gmail.com



un DON REDONNER la VIE

Conception Gref03 - 04/2021
Ne pas jeter sur la voie publique.



Regrouper, Soutenir, Échanger avec
les personnes en attente de greffe, les personnes greffées, les familles et les proches des donneurs d'organes et de tissus.

Apporter soutien et information, sensibiliser à la prévention.

Promouvoir le don d'organes par la sensibilisation et les témoignages,
en partenariat avec les infirmières des CHPCI* de l'Allier.

Il suffit de le dire à vos proches !

 **Groupama**
Assurance Vie

* Coordonnatrices Hospitalières des Prélèvements d'Organes et de Tissus.

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

En France, le don d'organes et de tissus est encore un sujet méconnu en 2023. L'association Gref 03 communique en partenariat avec les professionnels des coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus des centres hospitaliers de l'Allier (Moulins, Montluçon et Vichy).

Ses principales missions sont d'informer sur le don d'organes et de tissus auprès d'élèves dans les collèges et lycées, mais aussi dans les instituts de formation en santé (infirmiers et aides-soignants, etc.) ou encore auprès des jeunes lors des Journées défense et citoyenneté (JDC) et du Service national universel (SNU).

Selon la loi, « nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus après sa mort ». Et pourtant, le taux de refus en France est de 33 %. Ce taux d'opposition est parfois lié à la méconnaissance par la famille de la volonté de leur proche décédé, on parle alors de « refus par précaution ». Il est donc essentiel de se positionner de son vivant. Les personnes qui souhaitent s'opposer doivent s'inscrire sur le Registre national des refus et/ou écrire un document et le confier à ses proches, et/ou transmettre oralement à ses proches (l'opposition peut ne concerner qu'un organe ou un tissu). Se positionner, c'est avoir la garantie que sa volonté sera respectée et de ne pas confronter ses proches à un choix difficile dans un moment douloureux.

Rappel : les principes fondamentaux du don d'organes et de tissus sont l'**anonymat**, la **gratuité** et le **consentement présumé** tout en respectant le corps du défunt. En France, environ 27 000 personnes sont sur liste d'attente d'un organe, 6 000* sont greffées mais 950 décèdent chaque année faute de donneur.

Positionnez-vous de votre vivant pour le don d'organes et offrez la vie ! 1 seul donneur peut sauver jusqu'à 6 personnes !

Don de moelle osseuse : si vous avez entre 18 et 36 ans, vous pouvez vous inscrire sur le registre anonyme des donneurs de moelle osseuse.

*Données chiffrées 2021 - site de l'agence de Biomédecine

Site : <https://www.dondorganes.fr>





16 – 25 ANS DONNE VIE À TES PROJETS !



NOS SERVICES ! ENTIÈREMENT GRATUITS



EMPLOI



FORMATION



**PROJETS PRO
RÉSEAU PRO**



ALTERNANCE



**AIDES
FINANCIÈRES**



**PROJETS PERSO
MOBILITÉ**

Venez rencontrer Alix DE LOISNE

04-70-48-26-50

Un mardi par mois de 9h30 à 16h30

Permanence du Donjon – Maison France Services

ENSEMBLE NOUS POUVONS

- Élaborer votre projet professionnel
- Avancer dans votre recherche d'emploi ou formation
- Faciliter votre rencontre entreprises et employeurs

Et aussi à votre écoute pour toutes questions en matière de logement, santé, aides, reconnaissance travailleur handicapé...



Un stagiaire à Saint-Léger

Sur plusieurs périodes d'une ou deux semaines, Jean-Yves a eu le plaisir d'avoir à ses côtés un petit stagiaire, Kylian WEIL, habitant de la commune. Cela s'est fait naturellement, Kylian s'est présenté volontairement, et nous avons accepté afin d'aider nos jeunes et leur faire découvrir le métier d'agent communal. Kylian a un attrait particulier pour les travaux d'espaces verts, il a d'ailleurs participé à la taille des arbustes autour de la salle polyvalente, travail colossal qui prend beaucoup de temps. Jean-Yves a trouvé en Kylian un jeune homme dévoué et respectueux, volontaire, qui n'a pas peur du travail et qui n'hésite pas à prendre des initiatives. Ce sont de très belles qualités qui, nous l'espérons, feront de lui un futur travailleur reconnu et respecté. Un grand merci à toi Kylian pour ton aide, ton écoute et ta bienveillance. Nous te souhaitons le meilleur !!



Collectes en mairie :

- piles usagées
- cartouches d'encre et toners usagés
- bouchons en plastique

RDV à la mairie
aux heures d'ouverture

Lundi 9h-12h
Mercredi 9h-12h
Jeudi 9h-12h / 14h-18h

La commune collectera bientôt en mairie des protections périodiques neuves (serviettes hygiéniques et tampons) afin de les redistribuer gratuitement aux personnes qui en ont besoin, par la mise en place de distributeurs gratuits. Ce projet, engagé par le centre social du Donjon, est soutenu par de nombreuses communes. A suivre...

Les entreprises à Saint-Léger-sur-Vouzance



EARL du Domaine des Gachons
Fromage de chèvre fermier
VENTE À LA FERME
 8 Chemin des Gachons
 03130 SAINT LÉGER SUR VOUZANCE
 tel: 06 87 19 18 28
 Nos horaires : 7j/7 de 07h00 à 12h00 et de 17h30 à 19h00

Tout au long de l'année nous vous proposons, des fromages de chèvre au lait cru.
 Nous sommes labellisé AOP CHAROLAIS
 Nos chèvres sont au pâturage une grande partie de l'année, elles sont nourries aux céréales locales et avec le foin de nos prés. Aucun pesticide ni engrais chimique n'est répandu sur nos prairies. N'hésitez pas à nous contacter pour venir découvrir notre exploitation et rencontrer nos « filles ».
 Suivez nous sur Facebook « Domaine des gachons »



LASSOT
BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
 Près Communaux
 03130 SAINT LÉGER SUR VOUZANCE
 Contact: 0470 55 61 68



MK SABLAGE
Sablage - Aérogommage
Meubles, Pierres, Métaux ...
 6 rue de l'École
 03130 SAINT LÉGER SUR VOUZANCE
 tel: 06 02 44 63 88
 mksablage@gmail.com

Atelier : au Guerreaux à LA MOTTE SAINT JEAN 71160
 Horaires : de 09h00 à 16h00 du lundi au vendredi
 de 09h00 à 14h00 le samedi

Rénover vos anciens meubles, donnez leurs une « nouvelle vie » !
 Finition : bruts, vernis ou peints suivant vos goûts.

Suivez nous sur Facebook « mksablage »




Pich Peche
 LES BÂTRONS
 03130 SAINT LÉGER SUR VOUZANCE
06 89 31 42 98
 facebook: Pich Peche



ARTISAN PLATRIER-PEINTRE
Damien MINGOT
 Les Tournus
 03130 - SAINT-LEGER-SUR-VOUZANCE

Peinture intérieure - extérieure
 Peinture de façade
 Peinture de sol
 Revêtements de sol souple
 Parquet flottant
 Isolation soufflée
 Placoplâtre

Décoration intérieure
 Papier peint
 Toile de verre
 Pierre de parement
 Faïence

06 87 10 73 51
04 70 55 05 47
 mingot.damien@orange.fr

L'assurance d'un travail soigné



REPARATION
WXPpro
informatique
 6 Impasse des vignes
 03130 st leger/vouzance
 tel 0680820486

RECYCLAGE
RACHAT
VENTE



AJ Paintball
LES BÂTRONS
 03130 SAINT LÉGER SUR VOUZANCE
06 81 35 38 13
 facebook: AJPaintball



Entreprise individuelle
MOMMESSIN Laurent
 ABATTAGE & ELAGAGE
 DE TOUS TYPES D'ARBRES
 BOIS DE CHAUFFAGE
 DEVIS GRATUIT
 Siret 817 795 065 00025
 Le Tureau - 03130 SAINT-LÉGER-SUR-VOUZANCE
 Tél. 06 40 05 25 92 - laurent.mommessin@hotmail.fr

Ca peut servir :



AGF DÉSINSECTISATION
Vincent Gruet
 Destruction nuisibles, guêpes, frelons.
 Tel: 0608942922.
 03130 le donjon.
 Certibiocide confirmé.





Vous avez un projet de rénovation ? Vous souhaitez faire construire ?

Prenez le temps de la réflexion avec le CAUE

/ Qu'est ce que le CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier est une association investie d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité du cadre de vie.

Pour cela, l'équipe conseille et accompagne gratuitement tout porteur de projet qui en fait la demande. Le CAUE est également à disposition des enseignants pour les accompagner dans leurs projets pédagogiques liés au cadre de vie.

/ Vous avez un projet ?

- Vous désirez construire, agrandir, surélever, rénover ou aménager votre habitat ?
- Vous souhaitez entreprendre des travaux de rénovation énergétique ?
- Vous vous interrogez sur la réglementation, le choix des matériaux ?

Dans le cadre des permanences - à Montluçon, Moulins et Vichy - ou lors d'un rendez-vous sur place, les architectes du CAUE vous conseillent gratuitement sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation

/ Comment rencontrer l'architecte ?

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat, par téléphone ou par mail, ou bien consultez le site internet : www.caue03.com.

Pour préparer votre entretien, rassemblez un maximum d'informations : plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, listez vos questions et vos envies pour mieux échanger.

A noter : des guides et fiches techniques sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site internet.

Contact

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h, au 14 rue de Decize à Moulins

✉ contact@caue03.fr

🌐 www.caue03.com

📱 @caue03

📞 Nouveau numéro de téléphone : 06 13 44 91 15

Mémo utile

La Mairie : 04 70 55 61 79

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h à 12h
Mercredi : 9h à 12h
Jeudi : 9h à 12h – 14h à 18h

Secrétaire de mairie : Nelly JACQUES

Mail : mairie-saint-leger-sur-vouzance@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.saintleger03.fr/>



Nouveau site internet !!

La Bibliothèque :



Mmes LASSOT Marie-Thérèse, VERNUSSE Isabelle, LIEUDENOT Huguette et LECHERE Stéphanie sont bénévoles pour vous accueillir et vous conseiller **tous les samedis de 11h à 12h** à la bibliothèque, située à côté de la mairie.

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de la commune.

Les livres sont régulièrement renouvelés par la bibliothèque départementale de l'Allier. N'hésitez pas à leur soumettre vos souhaits et vos préférences.

Les élus :

RAJAUD Michel	Maire	06 72 24 17 78
CANOT Sandrine	1° Adjointe	06 26 51 42 23
VERNUSSE Isabelle	2° Adjointe	06 30 49 13 07



Les numéros utiles :

ECOLE PRIMAIRE	04 70 55 62 69
COLLEGE – LE DONJON	04 70 99 50 71
Communauté de communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE	04 70 45 00 99
Maison des Services au Public MSAP Le Donjon	04 70 99 69 89
Violences femmes infos	3919
Paroisse Saint-Marie-Mère-de-Dieu	04 70 34 51 76
DECHETTERIE Les Bernards – LE DONJON	06 82 18 81 51



L'équipe municipale
vous souhaite de
joyeuses fêtes

